

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

Un investisseur candidat doit être apte à supporter le risque économique d'un investissement dans les Actions Offertes et à assumer une perte partielle ou totale de leur investissement. Tout investissement dans les Actions Offertes comporte des risques et incertitudes élevés, et particulièrement le risque que Mithra a subi des pertes opérationnelles dans les années récentes et pourrait ne jamais atteindre la rentabilité (de nouveau) et des risques concernant le développement et l'acceptation par le marché de ses produits candidats à base d'Estetrol et génériques complexes (le potentiel de Mithra de réaliser des recettes de produits substantiels et, éventuellement, de la rentabilité en ligne avec les investissements envisagés par Mithra dépendra en grande partie de la réussite du développement, l'enregistrement et la commercialisation de produits candidats à base d'Estetrol. Mithra n'a terminé le développement et l'enregistrement d'aucun produit candidat innovant. Les deux produits candidats à base d'Estetrol de Mithra ne sont prêts à entrer en phase clinique III et phase clinique II, respectivement. À la suite de l'acquisition des droits sur les produits candidats à base d'Estetrol, Mithra devra payer des paiements d'étapes (d'un maximum de 59,5 millions d'euros après la réalisation de l'Offre) et des « paiements de redevances » à certains actionnaires et une partie liée à un administrateur). Les investisseurs éventuels devraient lire l'intégralité du Prospectus et, en particulier, devraient voir les éléments D.1 et D.3 du "Résumé" et «Facteurs de risque» pour une description de certains facteurs qui devraient être pris en compte dans le cadre d'un investissement dans les Actions Offertes. Tous ces facteurs doivent être considérés avant d'investir dans les Actions Offertes.



MITHRA ANNONCE LE RETRECISSEMENT DE LA FOURCHETTE DE PRIX DE SON OFFRE PUBLIQUE INITIALE

Liège, Belgique, 26 juin 2015 – Suite au communiqué de presse du 23 Juin 2015 au sujet de la couverture de l'offre de base dans la fourchette du prix d'offre, Mithra Pharmaceuticals SA (la «Société» ou «Mithra»), une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine, annonce aujourd'hui, conformément à la possibilité prévue dans le chapitre sur l'Offre de son Prospectus daté du 16 juin 2015, un rétrécissement de la fourchette du prix d'Offre de EUR 10,50 et EUR 12,50 à EUR 11,50 et EUR 12,50 par Action Offerte. La période d'Offre se clôture le 26 juin 2015 à 16h00 (CEST).

Prospectus

Un prospectus, daté du 16 juin 2015, a été approuvé par l'autorité belge des services et marchés financiers (le « Prospectus »). Ce Prospectus est mis à la disposition des potentiels investisseurs en Belgique en anglais et en français. Le résumé du Prospectus est également disponible en néerlandais. Ce Prospectus sera disponible gratuitement au siège social de la Société (rue Saint-Georges 5, 4000 Liège) et peut être obtenu sur demande par les investisseurs potentiels en Belgique auprès d'ING Belgium NV par téléphone au +32 (0)2 464 60 01 (NL), +32 (0)2 464 60 02 (FR) or +32 (0)2 464 60 04 (EN) ou auprès de CBC Banque NV par téléphone au +32 (0)800 920 20 (FR).

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

Soumis à certaines restrictions concernant sa cession ou son transfert, le Prospectus est mis à la disposition des potentiels investisseurs en anglais et en français, ainsi qu'un résumé du Prospectus en néerlandais sur les sites web suivants : www.mithra.com, www.ing.be/aandelentransacties (NL), www.ing.be/transactionsdactions (FR), www.ing.be/equitytransactions (ENG), www.kbc.be/Mithra (NL/ENG), www.bolero.be/nl/Mithra (NL/ENG), www.bolero.be/fr/Mithra (FR)

<i>Produit</i>	<i>Actions Mithra Pharmaceuticals SA (BE)</i>
<i>Juridiction applicable</i>	<i>Belgique</i>
<i>Maturité</i>	<i>Indéterminée</i>
<i>Objectif d'investissement</i>	<i>Une action jouit d'une maturité illimitée et n'assure aucun remboursement prévu du capital. Ces actions devraient s'échanger sur le marché régulé d'Euronext Bruxelles, ce qui pourrait mener tant à des plus-values qu'à des pertes en capital. Ces actions pourraient donner droit à des dividendes (bien que cela ne soit pas l'objectif à court terme). En cas de liquidation, l'actionnaire ne prend rang qu'après les autres créanciers. Généralement, les actionnaires ne récupèrent rien. En tant qu'actionnaire de la Société, vos droits seront régis par la loi belge.</i>

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Julie Dessart

Head of Communications

+32 4 349 28 22

+32 475 86 41 75

jdessart@mithra.com

Jean-Manuel Fontaine

Public Relations

+32 4 349 28 22

+32 476 96 54 59

jmfontaine@mithra.com

François Fornieri, CEO/ Steven Peters, CFO

+32 4 349 28 22

investorrelations@mithra.com

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

A propos de Mithra

Fondée en 1999 par Mr François Fornieri et Prof. Dr. Jean-Michel Foidart, Mithra Pharmaceuticals SA, spin-off de l'Université de Liège, est une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine. La mission de Mithra est d'accompagner et d'assister les femmes à chaque étape de leur existence, en améliorant ainsi leur qualité générale de vie. Dans cette optique, la Société aspire devenir un leader mondial de la santé féminine en développant, fabriquant et commercialisant des médicaments exclusifs, innovants et spécialisés ainsi que des produits génériques dans quatre sphères thérapeutiques de la santé féminine : la fertilité et la contraception, la ménopause et l'ostéoporose, les infections vaginales et les cancers.

Mithra compte un effectif total d'environ 85 personnes et est basée à Liège, en Belgique. Plus d'informations sur : www.mithra.com

Information importante

Les informations contenues dans le présent communiqué sont à titre informatif uniquement et ne prétendent pas être complètes ou exhaustives. Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de actions. Tout achat ou souscription d'actions ou application pour des actions de la Société à émettre dans le cadre de l'Offre doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus dans le cadre de l'Offre et de ses suppléments éventuels. Ce communiqué n'est pas un prospectus. Le prospectus contient certaines informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques liés à l'investissement dans la Société, ainsi que les états financiers et autres données financières.

Ces documents ne peuvent être diffusés, directement ou indirectement aux Etats-Unis (ainsi que dans tout Etat des Etats-Unis). Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie de, une offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis. Les titres mentionnés dans les présente n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu des United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act. La société n'a enregistré et n'a l'intention d'enregistrer aucune partie de l'Offre des actions aux Etats-Unis et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de titres aux Etats-Unis. Toute offre publique de titres faite aux Etats-Unis serait menée aux moyens d'un prospectus qui pourrait être obtenu auprès de la Société et qui contiendrait certaines informations détaillées sur la Société et sa direction, ainsi que les états financiers.

Ce communiqué ne peut être adressé et diffusé qu'à des personnes situées dans un Etat membre de l'Espace économique européen (« EEE ») à l'exception de la Belgique, considérées comme des « investisseurs qualifiés » selon l'Article 2(1)(e) de la Directive Prospectus (Directive 2003/71/EC tel que modifié, y compris par la Directive 2010/73/EU, et dans la mesure que transposée dans l'Etat membre de l'Espace économique européen) ainsi que toutes mesures de transposition dans tout Etat membre de l'Espace économique européen. (la « Directive Prospectus ») (« Investisseurs qualifiés »). En outre, au Royaume-Uni, ce communiqué s'adresse uniquement aux « Investisseurs qualifiés » qui (i) possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l' « Order ») et aux Investisseurs Qualifiés relevant de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Order

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

et (ii) aux autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des « personnes habilitées »). L'Offre, le cas échéant, ne pourra être rendue disponible qu'à ou conclue avec et toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'autres acquisitions de titres ne sera engagée qu'avec des personnes habilitées. Toute personne autre qu'une personne habilitée doit s'abstenir d'agir ou de se fonder sur ce document ou les informations qu'il contient.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiés, distribués ou divulgués aux Etats-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

La date d'admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Brussels peut être influencée par des facteurs tels que les conditions du marché. Il n'y a pas de garantie que l'admission à la négociation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions sur les intentions de la Société quant à l'admission à la négociation à ce stade. L'acquisition de titres auxquels ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de tels titres de consulter une personne autorisée habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'Offre. Les actions peuvent gagner ou en perdre en valeur.

Aucun communiqué ou information afférent(e) à l'Offre, le cas échéant, ou aux actions auxquelles il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusée au public dans les Etats en dehors de la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalable est requis(e) à ces fins. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise pour l'Offre ou les actions de la Société dans tout Etat en dehors de la Belgique ou de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'acquisition d'actions de la Société sont soumises à des restrictions juridiques ou légales spéciales dans certains Etats. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par toute personne.

ING Belgique NV/SA et KBC Securities NV agissent pour la Société et pour personne d'autre en relation avec l'Offre et n'assumeront pas de responsabilités vis-à-vis de personne d'autre que la Société pour la fourniture de protections à leurs clients respectifs ou de conseils relatifs à l'Offre.

La société assume la responsabilité des informations contenues dans le présent communiqué. ING Belgique NV/SA et KBC Securities NV ni aucun de leurs administrateurs, cadres, employés, conseillers ou agents respectifs n'assument une quelconque responsabilité de quelque manière que ce soit ou ne font de déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou quant à l'omission



CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON NI DANS AUCUN AUTRE ETAT DANS LEQUEL UNE TELLE DISTRIBUTION SERAIT INTERDITE EN VERTU DU DROIT APPLICABLE

éventuelle d'une information dans le communiqué) ou de toute autre information relative à la Société, à ses filiales et ses sociétés liées, qu'elles soient sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et transmises ou rendues disponibles de quelque manière que ce soit ou quant à une quelconque perte provoquée par l'utilisation de ce communiqué ou de son contenu ou de toute autre modalité liée à ces derniers.